

Pour un mouvement étudiant fort,

unissons-nous dans l'ANEQ

indépendante et démocratique !

PROJET DE REGLEMENT

DES ETUDES COLLEGIALES

Congrès spécial de l'ANEQ

4, 5, 6 novembre 1983

Cégep de Limoilou, Québec

"Le projet de règlement des études collégiales (PREC), qui s'inscrit dans la filiation du Livre Blanc sur les collèges, est sans doute la plus importante transformation de l'enseignement post-secondaire au Québec depuis la création des CEGEPs. Il ne s'agit plus, pour le gouvernement, de recommander mais bien de réglementer une fois pour toutes. Sous le couvert d'un discours qui prétend renforcer les responsabilités locales, on découvre une véritable centralisation hiérarchisée de l'éducation collégiale". (L'école au neutre, document d'animation et prise de position publique de l'ANEQ sur le PREC, avril 1981).

Avant de revenir plus à fond sur le contenu du PREC, situons-nous dans son histoire, celle des contre-réformes dans l'éducation au Québec.

"C'est en 1970 que l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), organisme international de consultation auprès des pays capitalistes, a invité les gouvernements à modifier l'éducation. L'OCDE dans son rapport sur les réorientations budgétaires et la gestion dans l'éducation, affirme que l'école doit s'ajuster aux demandes de main-d'oeuvre et s'y limiter. Elle suggère de couper les budgets de l'éducation au profit de l'entreprise. Elle indique aussi que les agents économiques doivent participer directement à la gestion et au contrôle de l'école". (ibid, L'école au neutre).

Depuis 10 ans, diverses tentatives ont eu lieu pour appliquer des éléments de ce nouveau plan pour l'enseignement collégial.) Au départ, le rapport Nadeau puis les documents GTX I et II proposent des modifications à l'organisation des programmes et au fonctionnement des collèges. Devant le tollé des syndicats d'enseignants et enseignantes, ces projets sont tablettés...mais pas leurs orientations.

Ainsi, à l'automne 1978, c'est le grand coup: Le Livre Blanc sur l'enseignement collégial. Un énoncé de politique sur les CEGEPs qui couvre tous les aspects: régime pédagogique, vie étudiante, enseignants, enseignement professionnel, éducation des adultes, régimes administratif et financier, Conseil des Collèges.

Le mouvement étudiant en pleine lutte des Prêts et Bourses et dans ses suites, prendra beaucoup de temps à réagir activement. A l'été 1979 on se fait passer en catimini deux lois. La loi 24 créant le Conseil des Collèges, un organisme suprême de consultation auprès du Ministère et un instrument essentiel pour coordonner l'application de l'ensemble des politiques contenues dans le Livre Blanc. Et la loi 25 qui modifie la loi des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel. Elle permettra en outre, l'adoption d'un Règlement des Etudes Collégiales pour remplacer l'actuel régime pédagogique.

Ce n'est en fait qu'à l'automne 1980 que l'ANEQ entreprend une véritable campagne contre les politiques de contre-réforme avec la parution du PREC. La session d'automne est consacrée à l'étude du dossier à l'ANEQ et dans quelques associations locales. En janvier 1981, une session de formation nationale a lieu au CEGEP de Limoilou. Rapidement un consensus se dégage, des positions claires sont retenues et adoptées au XIII^e Congrès de l'ANEQ en février 1981.

En gros, nos critiques dénoncent;

- 1) L'ajout de nouveaux cours obligatoires (Maths, Histoire du Québec et Economie du Québec) et la réduction des cours complémentaires à seulement 2 ou 1 (selon le programme) par diplôme;

- 2) l'obligation de la présence aux cours;
- 3) la centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre via les D.S.P. locaux et les pertes de contrôle et d'autonomie des départements (une structure avec laquelle on pouvait plus facilement négocier);
- 4) l'instauration de nouveaux programmes/de nouvelles certifications engendrant une déqualification des diplômes;
- 5) et plus globalement, l'asservissement de l'école et de notre formation au service de l'entreprise. Tout cela se réalisant en complémentarité avec d'autres politiques gouvernementales de régionalisation, de création de centres spécialisés et de comités "école-entreprises" locaux visant à créer des diplômes et des programmes à leur mesure.

La campagne de dénonciation se poursuit en solidarité avec les syndicats. L'ANEQ produit la brochure "L'école au neutre"...sur la pente du système qui l'a engendrée. A la mi-avril, 15 journées d'étude locales se tiennent simultanément dans des associations étudiantes locales et proclament avec l'appui de plusieurs autres assemblées générales: "NON, on n'ira pas dans des collèges comme ça!".

Les enjeux principaux sur lesquels les étudiants et les étudiantes se mobilisent d'abord, sont les éléments 1) et 2) de nos critiques. Les trois autres sont plus secondarisés, la troisième phase de la campagne devant s'amorcer dans les mois qui suivent, soit l'élaboration d'un projet d'école au service des classes populaires avec comme élément central l'organisation par l'ANEQ d'un sommet populaire sur l'éducation.

Mais le ministre trouve que l'unanimité contre son projet est trop grande, que les étudiants et les étudiantes démontrent leur volonté

d'agir et surtout...les élections sont toutes proches. Il accorde alors une prolongation de la période de consultation sur le PREC, plutôt que de l'adopter comme prévu au printemps 1981. Certes une victoire pour l'époque, ce "moove stratégique" du ministre risque cependant de nous coûter cher si on ne réagit pas au plus tôt. Sans l'épée de Damoclès pendue au-dessus de nos têtes, l'ANEQ a priorisé d'autres dossiers depuis.

Pourtant, au Ministère de l'Education, on n'oublie pas le dossier, on n'écarte pas ainsi une des pièces maîtresses du Livre Blanc. Deux nouvelles versions du PREC ont été produites par la DGEC (Direction Générale de l'Enseignement Collégial). Une première, en juin 1982 et une seconde en avril 1983.

Nous pouvons encore une fois noter quelques gains obtenus grâce à la mobilisation étudiante dans cette nouvelle version du PREC. Par exemple, on a éliminé les cours de Maths obligatoires; on ne parle plus spécifiquement de la présence obligatoire aux cours; on maintient les quatre cours complémentaires et on n'impose plus deux mais plutôt un des deux nouveaux cours obligatoires d'"Histoire et Institution du Québec" et d'"Economie du Québec" à la place d'un cours de philosophie. Mais ces gains, on l'admettra tous et toutes, ne sont pas majeurs par rapport aux intentions fondamentales du MEQ.

Effectivement, dans sa nouvelle version, le PREC maintient, précise et même renforce les autres aspects qui sont essentiels pour le gouvernement (soit l'orientation et la certification de nos programmes, de notre formation; l'organisation du CEGEP et son asservissement aux besoins de l'entreprise) qui sont des bases fondamentales pour permettre à l'enseignement collégial de prendre, en toute assurance pour l'État, le virage

technologique et plus particulièrement assurer le développement et l'application de ses plans concernant la formation professionnelle.

Avec le nouveau PREC les enjeux sont donc plus clairs. On voit bien quel type de formation, d'école, de société on nous prépare. Avec ces politiques, c'est toujours une gang de plus en plus petite qui va pouvoir s'en sortir. Tous-tes les autres, une majorité de plus en plus importante, vont être déclass-s-ées par rapport à un savoir qui confère pouvoir et autonomie.

Rappelons que nos principales critiques considèrent le PREC sous trois angles:

- Plutôt que de permettre une plus grande accessibilité à l'éducation comme le prétend le Ministère de l'Education, la création de nouveaux diplômes "à rabais" n'entraînera qu'une déqualification des diplômes, et, par l'instauration d'une véritable voie d'évitement face à l'université, incitera les étudiants et les étudiantes à réduire la durée de leurs études post-secondaires.

Une véritable politique d'accessibilité à l'éducation ne pourra être établie que le jour où l'on s'attaquera résolument aux causes qui font que seulement 30% de la jeunesse québécoise poursuit des études au CEGEP. Ces causes sont d'une part la situation économique difficile d'une majorité de jeunes liée à un Régime des Prêts et Bourses tout à fait inadéquat, et, d'autre part, le contenu idéologique et culturel de la formation transmise à l'école qui ne correspond absolument pas à la réalité des jeunes du milieu et en fait décrocher plus d'un.

Le gouvernement, en jonglant avec l'idée d'imposer des frais de sco-

larité au niveau collégial et de charcuter dans le Régime des Prêts et Bourses démontre que ses véritables intentions contredisent le "discours" sur l'accessibilité contenu dans le PREC. De plus la sur-spécialisation, conséquence des nouveaux programmes et des nouveaux diplômes, conduit l'étudiant et l'étudiante ainsi "formé-e" dans un cul-de-sac où règne la dépendance face au niveau de développement technologique qui l'a formé-e (donc une compétence qui n'assure pas un emploi stable), l'absence de contrôle ou d'autonomie sur son travail et l'ignorance de ses droits et l'apathie face aux enjeux sociaux.

- Le PREC prétend également reconnaître certains droits aux étudiants et étudiantes. Pourtant ces "droits" représentent dans le moins pire des cas un recul par rapport aux droits acquis par les étudiants et les étudiantes dans la réalité, quand ils ne viennent pas tout simplement réglementer et réduire le rôle des étudiants et étudiantes dans le CEGEP en leur attribuant plutôt des responsabilités. On pense notamment au "droit" de connaître son plan de cours ou à l'autre qui donne le "droit" à une session comportant minimalement 82 jours de classe.
- En donnant des assises juridiques au régime pédagogique et en récupérant l'ensemble des pouvoirs concernant la formation des étudiants et des étudiantes sous son contrôle, le Ministère de l'Éducation entend bien s'assurer que sa façon de voir et de gérer la société sera scrupuleusement appliquée dans tous les secteurs d'activité des collèges.

Le Ministère de l'Éducation affirme pouvoir ainsi sauvegarder la qualité de l'éducation. Pourtant n'est-ce pas lui qui l'a systématiquement dégradée en ordonnant des coupures dans les services et en élimi-

nant plus d'un millier de postes de professeurs à temps complet au CEGEP par les récents décrets?

Pour l'ANEQ, l'asservissement de la formation aux stricts besoins des entreprises, les coupures, l'encadrement et la répression, toutes des caractéristiques principales de la contre-réforme dans l'éducation, ne seront jamais garants de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation.

NOS PERSPECTIVES

Le débat sur le PREC est aujourd'hui relancé un peu partout dans les CEGEPs. Nous devons réaffirmer nos positions, en assemblées générales, de rejet pur et simple du PREC. Mais on doit aussi passer à l'offensive. Il nous faut marquer des points qui vont renverser la vapeur du train des contre-réformes qui s'abat dans l'éducation. On doit revendiquer ce qui constitue un premier pas pour reconnaître l'étudiant et l'étudiante comme principal-e agent de sa formation et nous permettre d'élaborer notre projet d'école. C'est en solidarité avec ceux et celles qui ont intérêt et volonté de développer une école au service de la population que nous devons soumettre notre projet d'école et commencer à l'appliquer.

Fidèle aux traditions et aux positions du mouvement étudiant sur les questions pédagogiques, c'est cet esprit qui doit guider l'orientation de notre lutte contre le PREC, la contre-réforme et pour l'imposition de notre plate-forme de revendications concrètes. Dans ce sens, on ne pourra jamais tolérer ce que certains et certaines sont tentés-ées de faire dans ce dossier, soit le fait de marchander l'acceptation de parties du

PREC en échange de considérations "positivistes" d'un tout autre ordre (par exemple l'accréditation de la participation aux activités para-scolaires).

Nos revendications sont donc:

- Le rejet pur et simple du PREC
- Pour la négociation systématique du plan de cours dans tous les cours
- Pour une libération étudiant à chaque session, pour faire l'évaluation des enseignements, des politiques gouvernementales dans l'éducation et l'élaboration de notre projet d'école.
- Pour des comités paritaires intersyndicaux et populaires responsables des enseignements.

Le 15 novembre, on doit faire entendre clairement nos revendications. Cette journée de mobilisation doit servir, entre autres, de fer de lance à la lutte contre les politiques gouvernementales dans l'éducation et pour l'obtention de nos revendications. En solidarité principalement avec les syndicats d'enseignants et enseignantes, notre lutte va s'articuler, dans un premier temps, autour d'assemblées publiques populaires portant sur l'accessibilité et la qualité de l'éducation (PREC, décrets, coupures, gratuité scolaire, formation professionnelle) et puis, par la réalisation de la première période nationale de libération étudiante au début de la session hiver 1984.

Ce sont ces éléments et d'autres actions ponctuelles qui, accompagnées d'un travail d'information et de sensibilisation intense et rigoureux au niveau local, avec en perspective la mobilisation générale de la fin-février, début mars, permettront de présenter un rapport de force capable de faire de la négociation directe avec le MEQ une réussite pour nos revendications.